

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2911

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Lafferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2911**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) est une association créée en 1989 dont l'objet est de venir en aide aux personnes exclues du marché du travail et du système bancaire pour créer leur entreprise et donc leur propre emploi, grâce au micro-crédit. Cette association propose un financement et un accompagnement des projets nécessitant une capitalisation inférieure à 15 000 €. Son action s'adresse de manière prioritaire à des publics en difficulté, n'ayant pas accès à la ressource bancaire classique, et qui souhaitent effectivement créer leur emploi à travers la création d'une activité.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, s'agissant d'un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération. A ce titre, elle intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Les objectifs poursuivis pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre "l'entrepreneur-e" au cœur de l'action. Il s'agit, notamment, de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'action du réseau est de soutenir chaque entrepreneur-e par une offre de proximité, avec l'objectif spécifique de faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

L'appui au financement des projets d'entreprises, via les prêts d'honneur et leur effet levier sur les financements bancaires classiques, participe pleinement de cette politique. En effet, l'accès au financement reste pour les porteurs de projets un enjeu majeur, gage de pérennité des entreprises créées. On constate que seulement 23 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité, alors que le taux de pérennité moyen des entreprises à 5 ans passe de 62 % à 71 % dès lors que le créateur a bénéficié d'un financement bancaire.

Les structures de financement, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneur, garanties et caution) jouent un rôle important pour crédibiliser les projets et permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire. L'action de l'ADIE est complémentaire à celle de :

- Rhône développement initiative (RDI) qui délivre un service similaire pour des porteurs de projets de l'agglomération dont le besoin de capitalisation est compris entre 15 000 € à 200 000 €,
- Réseau entreprendre Rhône (RER), qui s'adresse à des projets présentant une innovation/un fort potentiel.

C'est pourquoi, la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), membre de "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat", et représentant du microcrédit en France.

b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2011 et bilan

Les actions conduites en 2011 ont concerné :

Le financement et le suivi des créateurs d'entreprises

L'ADIE a octroyé 316 microcrédits en 2011 (-26 %, baisse qui s'explique par le contexte de crise). Au total, 1 356 personnes ont été accueillies et 504 dossiers instruits.

Les entrepreneurs soutenus par l'ADIE en 2011 étaient pour 39 % allocataires des minima sociaux. Les autres demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, constituent également une part importante et représentent 45 % (41 % en 2010) du total des microcrédits accordés en 2011.

En moyenne, les entreprises soutenues par l'ADIE créent 1,38 emplois contre 1,20 en moyenne en 2007.

- 463 personnes ont participé à des ateliers collectifs,
- 182 rendez-vous d'experts,
- 277 clients suivis dans le cadre de l'ADIE contact, veille téléphonique (ADIE contact) qui permet tous les 3 mois de contacter le créateur pour faire le point avec lui sur ses besoins, plus un service téléphonique (soit 546 rendez-vous téléphoniques).

Les micro-entrepreneurs s'engagent à 47 % dans le commerce (ambulante ou sédentaire), à 32 % dans les services et à 7 % dans le bâtiment.

Le taux de survie à 2 ans des entreprises soutenues est de 68 % (59 % à 3 ans), et le taux d'insertion (sorties des dispositifs d'aide sociale) est de 79 %.

L'action à destination des territoires sensibles.

Avec 3 antennes à Vaulx en Velin, Vénissieux et la Duchère (permanences à la maison de la création d'entreprise) et une permanence à Rillieux la Pape et à Givors (Quartier des Vernes), l'ADIE est présente sur les 4 zones franches urbaines de l'agglomération. Les créateurs issus des quartiers sensibles représentent 26 % des personnes financées par cette structure.

La communication

Plusieurs campagnes de communication d'informations ont été menées l'année dernière (campagne Pôle emploi : 9 agences de l'agglomération concernées, 82 personnes rencontrées), semaine du micro-crédit (125 personnes rencontrées), campagnes jeunes (4 missions locales concernées, 20 jeunes rencontrés), campagne "restons liés" (274 clients contactés). En parallèle, l'ADIE a participé à différentes actions de communication autour de la création d'entreprises.

c) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

En 2012, l'ADIE poursuit les 3 grands objectifs suivants :

- développer le nombre de microcrédits accordés à des créateurs d'entreprise en situation précaire sur le territoire : le public issu des quartiers en difficulté reste une priorité, notamment les habitants des quartiers de la zone "politique de la ville",
- développer des méthodologies innovantes afin d'aller au devant d'une demande potentielle : développer la prospection, toucher de nouveaux publics et améliorer la visibilité et la lisibilité de l'organisation,
- développer l'accompagnement post-crédit de l'ensemble des créateurs financés.

L'offre d'accompagnement de l'ADIE sera donc déployée de la manière suivante :

- une présentation collective de l'offre intitulée "Bien démarrer" organisée tous les mercredis matin, présentant aux créateurs l'offre d'accompagnement proposée par l'ADIE et les invitant à s'inscrire aux modules qu'ils souhaitent,
- des permanences spécialisées (permanences administratives hebdomadaires, juristes, experts commerciaux, etc),
- des rendez-vous d'accompagnement individuel,
- une veille téléphonique (ADIE contact),
- plateforme d'accueil nationale (Adie conseil info) afin de répondre aux créateurs ayant une question précise sans forcément se déplacer dans son antenne.

Le financement et le suivi des créateurs d'entreprises

Concernant cette activité, les objectifs que l'association se fixe sont :

- 350 entreprises financées,
- 1600 personnes accueillies,
- taux de transformation : 50 %,
- temps moyen entre le premier rendez-vous d'accompagnement et la création juridique : 26 jours,
- taux de pérennité des créateurs "accompagnés" à 2 ans : 68 % et à 3 ans : 59 %,
- 1,3 emploi créé par entreprise financée,
- 30 % des personnes issues des quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Participation au réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat

En tant que membre du réseau d'agglomération, l'ADIE participera aux réunions territoriales, aux groupes de réflexion sur des thématiques diverses touchant à la création d'entreprise (appel à projet accompagnement post-crédation, démarches métiers, entrepreneuriat féminin, concours L_VE Portes du Sud, etc), participera et représentera L_VE lors de forums spécifiques (semaine du micro-crédit, salon des entrepreneurs).

Par ailleurs, l'association participe à la communication L_VE par différents canaux : articles sur le blog/site L_VE, distributions de flyers L_VE, disposition d'affiche dans les locaux, elle met à jour et entretient des informations dans la base de données LVEpro, et enfin elle alimente la base de données commune.

Budget prévisionnel 2012 pour le suivi et le financement des porteurs de projet :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	19 439	Europe	113 330
services extérieurs	74 710	Conseil général du Rhône	70 000
autres services extérieurs	42 649	Région Rhône-Alpes	116 568
impôts et taxes sur salaires	697	Communauté urbaine de Lyon	75 000
charges de personnel	458 229	Ville de Lyon	10 000
charges financières	22 467	Ville de Vaulx en Velin	10 000
frais de siège versés	156 320	Ville de Vénissieux	10 000
transfert de charges	- 1 966	Ville de Villeurbanne	10 000
		Créajeunes	43 000
		État	88 000
		partenaires privés	23 000
		produits financiers	172 544
		en cours de recherche	31 103
Total	772 545	Total	772 545

Modalités de soutien par la Communauté urbaine de Lyon

Afin de pérenniser l'action de l'ADIE au sein du réseau "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat" et de soutenir le développement d'un suivi post création renforcé, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 75 000 €, montant équivalent à la subvention accordée par la Communauté urbaine à l'ADIE en 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2012 en matière de création d'entreprises,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n°0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.